

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 6-7

Artikel: Femmes dévoilées

Autor: Klein, Sylviane

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280333>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Femmes dévoilées

Lorsque l'on évoque les femmes des pays arabes, on songe aussitôt à l'intégrisme islamique. Pourtant, là-bas, depuis des décennies, des femmes se battent pour leurs droits.

Rachida Ennaifer est Tunisienne et musulmane. Comme la plupart de ses compatriotes, elle ne porte pas le voile. On aurait d'ailleurs de la peine à imaginer qu'il en soit autrement. Sa tenue européenne et ses convictions féministes la rattachent plus au monde moderne qu'à celui des traditions islamiques. A 40 ans, elle est journaliste et assistante à la Fondation Friedrich-Naumann pour les projets de développement des droits des femmes et protection de l'environnement. Vice-présidente de la Fédération arabe des journalistes, présidente de 1980 à 1984 puis secrétaire générale de 1988 à 1990 de l'Association des journalistes tunisiens, elle est également cofondatrice de l'Association des professionnelles africaines de la communication, du Club d'études pour la condition de la femme et de la revue *Nissa*.

Rachida se bat entre autres pour qu'une image plus authentique des femmes arabes soit diffusée par les médias. Organisatrice de la 3e Conférence des femmes journalistes arabes, elle raconte quelle fut sa surprise de voir cette conférence illustrée par les médias occidentaux avec des images de femmes voilées. Aucune journaliste de la conférence ne l'était!

C'est cette image des femmes, stéréotypée, que nous avons voulu rectifier par ce dossier. Les femmes d'Arabie, Tunisiennes, Marocaines, Algériennes, Égyptiennes ou Sahraouis... ne sont pas toutes, et de loin, des femmes voilées, rasant les murs des maisons, soumises et passives, ni des danseuses du ventre offertes en pâture aux touristes. Les féministes existent depuis bien longtemps. Le droit de vote a été accordé à la plupart d'entre elles bien avant que nous-mêmes, Suissesses, n'y ayons eu droit.

Loin de nous l'idée de repousser le problème de l'islamisme et du renouveau intégriste (FS y a consacré un dossier en février 1990). Ce que nous voulons montrer, c'est que les femmes de là-bas, d'est en ouest, entre Méditerranée et Sahara, océan Atlantique et désert de Lybie, ont une voix qu'elles savent faire entendre. Même si la tradition musulmane a cherché durant longtemps, et encore aujourd'hui, à les bâillonner et à les museler. «Ce n'est pas l'islam, qui est l'une des religions les plus tolérantes et respectueuses de l'individu, mais l'interprétation patriarcale du Coran et des



Elles ont une voix à faire entendre.

(Photo A. Oksalampi)

Hadiths qui a relégué les femmes à l'arrière-plan», affirment la plupart des féministes musulmanes. «Aujourd'hui, ce sont des mentalités, des habitudes séculaires que nous avons à faire évoluer. Mais la démocratie et la liberté occidentale sont des illusions. Ce n'est pas là que nous devons chercher notre modèle d'émancipation», affirme Naoual El Saadaoui dans l'interview qu'elle a accordée à Femmes suisses (voir p. 10).

L'exemple égyptien

Quels sont ces nouveaux modèles qui permettent aujourd'hui aux femmes arabes de s'émanciper. C'est ce que nous avons tenté d'éclaircir, de manière très succincte il est vrai, tant les groupes féministes sont nombreux et divers, plus ou moins cachés derrière des réunions de cuisine ou d'éducation, plus ou moins étagés.

L'histoire du féminisme, ou plutôt des féminismes, dans les pays nord-africains et musulmans, n'est de loin pas récente. L'Égypte en fut l'un des berceaux, avec la Tunisie. La première conférence féministe s'est tenue en 1908 au pays des pharaons. Deux ans plus tard, au Congrès national de ce même pays, une femme se lève et prend la parole en signe de protestation contre la discrimination des sexes. Elle revendique les droits civiques pour ses semblables.

La plus ancienne des féministes arabes fut sans doute Hoda Chaaaraoui. En 1923, elle participe au Congrès de l'Union internationale des femmes à Rome. Elle fut la première voix féminine égyptienne qui s'éleva à l'étranger. De retour à Alexandrie, elle se dévoile et annonce la fondation de l'Union féministe égyptienne. Cette union, qui fut reconnue au niveau national et international, fut membre de l'Alliance internationale pour le suffrage féminin. Ses buts étaient d'élever le niveau moral et social des femmes afin qu'elles puissent participer au même titre que les hommes à la vie publique et politique.

En Tunisie

En 1929, c'est en Tunisie qu'une femme se dévoile lors d'une conférence sur le féminisme (la même année se tient le premier Congrès des femmes palestiniennes, mouvement clandestin qui devint par la suite le Mouvement des femmes arabes palestiniennes). En 1930, le premier homme féministe tunisien soulève une tempête en publiant en arabe *Notre Femme, la Législation islamique et la Société*. Il revendique, tout comme les mouvements féministes égyptiens, le droit à l'instruction comme instrument de libération de la femme. La première revue féministe en français paraît sous le nom de *L'Égyptienne* de 1925 à 1940. En Tunisie, la revue *Leila* sera publiée de 1934 à 1941.



En 1932, des femmes de la bourgeoisie tunisienne militent pour leur participation à la vie civique. Elles forment plusieurs associations féminines. Deux ans plus tard, Habib Bourguiba inscrit dans son programme politique l'émancipation progressive des femmes. Son parti leur ouvre ses rangs. Elles seront présentes à toutes les manifestations.

Le 29 septembre 1952, l'Égypte accorde le droit de vote à celles qui savent lire et écrire, mais non l'éligibilité. Il fallut attendre 1956 pour que la constitution de ce pays reconnaisse les deux droits (la Mauritanie l'a fait en 1946 et le Liban en 1953). En Tunisie, la même année, outre le droit de vote accordé aux femmes, un nouveau statut personnel est promulgué, interdisant la polygamie (le seul Etat ayant pris cette disposition dans les pays arabes) et introduisant la reconnaissance des droits égaux entre époux. La procédure de divorce remplace alors la répudiation unilatérale.

Modèle à part

La situation des Emirats arabes unis est assez particulière. Les femmes diplômées y sont plus nombreuses que les hommes. C'est le taux le plus élevé du monde arabe. La présidente de la Fédération des femmes des Emirats arabes unis n'est autre que l'épouse du président Mubarak. Elle s'est fixé pour but l'éradication de l'analphabétisme. C'est l'un des rares Etats où les filles ne sont pas discriminées dans la scolarisation, tout comme en Jordanie. Par contre, 6% des hommes mariés sont polygames (16,8% au Soudan, 12% en Arabie saoudite contre 1,8% en Algérie et 0,5% en Tunisie). Là, le «féminisme» est étatisé, pour ne pas dire muselé. Les femmes suivent des cours de défense civile et des entraînements militaires. Mais elles n'ont pas le droit de vote, tout comme en Arabie saoudite ou en Syrie. Au Koweït, elles viennent de participer à leur premier suffrage.

Maroc à la traîne

Au Maroc ce n'est que vers les années huitante que le féminisme s'est organisé tout en restant tributaire des partis politiques. Dans ce pays, le roi, en l'occurrence Hassan II, est l'émir de tous les croyants. Lors d'un récent entretien télévisé, il se déclarait ouvert à la participation des femmes à la vie politique et voyait possible l'avènement d'une ministre: «Les femmes sont très travailleuses et sont des éléments positifs importants. Je n'en connais pas une qui soit corrompue dans l'exercice de ses fonctions.» Il se dit à l'écoute des revendications émises par le Conseil des femmes en vue d'une réforme du statut personnel: «Seules les choses interdites formellement par le Coran ne peuvent être accordées aux femmes» précise-t-il cependant.

Une association s'est créée en 1992 pour la défense des droits de la femme. L'une

d'entre elles fait figure de battante. Dénonçant l'égalité de façade régnant au Maroc – malgré la Constitution de 1962 qui stipule que l'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux – Fatima Alaoui se bat corps et âme. Elle refuse de se contenter de palabres quant à la participation des femmes à la vie civique, dénonce les abus et les discriminations. Elle préside, et c'est une première, le tout nouveau Parti «des verts» créé à la veille des élections de 1992. Est-ce parce que ce mouvement est dirigé par une femme? Il a subi récemment des tentatives d'intimidation. Fatima milite également pour la création de cellules SOS Viol et lutte contre «l'abus de pouvoir au Maroc». En effet, une récente affaire vient de secouer la société marocaine à l'aube même de l'espoir que représente l'adoption de la nouvelle Constitution. Des centaines, voire des milliers de femmes auraient été torturées et violées sur les ordres d'un commissaire «au-dessus de tout soupçon». Des fichiers contrefaits, des motifs d'inculpation cousus main, des revendications féministes muselées depuis plus de vingt ans.

C'est dans ce climat que les Marocaines se sont longtemps battues.

Dure Algérie

Comme dans la plupart des pays où sévissent des conflits, les femmes algériennes ont participé activement et massivement à la guerre d'indépendance. Ce qui n'a pas empêché ensuite le pouvoir en place d'avoir à leur encontre des positions réactionnaires. Elles furent sommées de retourner dans leurs foyers. En 1981, une mesure de police met le feu aux poudres. Elle interdit aux femmes de sortir du territoire algérien sans être accompagnées ou munies d'une autorisation émanant du père ou du mari. Le 5 février sera créé le Collectif indépendant des femmes. Il exige des lois civiles en lieu et place du code de la famille. En 1985, ce combat aboutit à la création d'une association «Pour l'égalité des femmes et des hommes devant la loi». La lutte pour l'émancipation est ardue et souvent clandestine, dénoncée parfois par les

Points de repère

Le Coran ou Qur'an: livre saint des musulmans: il se compose de l'ensemble des révélations faites à Mahomet (Muhammad) durant les vingt dernières années de sa vie par l'intermédiaire de l'archange Gabriel. La première partie, destinée aux incroyants de la Mecque, a été écrite avant l'Hégire. Elle forme une sorte de code éthique inculquant la charité, la persévérance et la purification. La deuxième partie est ponctuée de dispositions juridiques réglant la vie communautaire de la nouvelle société islamique créée à Médine. Les fragments du Coran ont été assemblés sous les directives du Prophète lui-même.

La Sunna ou Hadith, appelée aussi **Tradition** du Prophète, est l'ensemble des actes et propos de Mahomet. Ce sont principalement des commentaires du Coran par le Prophète ou des règles prescrites à la communauté islamique. Source d'une multitude de règles pratiques, elle guida les juges dans les premiers siècles de l'islam. En peu de temps, la Tradition s'est vu grossir par ceux qui inventaient des hadith pour appuyer leur propre doctrine ou enseigner des doctrines hérétiques, parfois simplement par souci d'édification. On chercha plus tard à rétablir et dissocier ce qui fut réellement paroles du Prophète et inventions.

La Chari'a: Loi des Sunnites, législation islamique faite d'un ensemble de prescriptions juridico-religieuses qui régissent la communauté des croyants. Elle contient à la fois les sources incontestées du Coran et du Hadith, mais également un consensus de la communauté et des savants.

L'Hégire (622 ap. J.-C.) détermine le début du calendrier musulman. Il commence au départ du Prophète qui dut fuir La Mecque où il était persécuté pour s'installer à Médine et y fonder la société islamique.

Chi'ites (vient de schi'isme): Mouvement arabe, politique à ses débuts, qui contestait la légalité de la succession du Prophète. Les Chi'ites pensent que le successeur de Mahomet ne devait pas être soumis à élection, comme le soutiennent les **sunnites**, mais que le Prophète avait l'intention de désigner comme chef des musulmans Ali, son fils adoptif, cousin et beau-fils.

Afin de réagir contre la domination arabe, les Perses adoptèrent le chi'isme. De faction politique, le mouvement devint peu à peu secte religieuse.

Pensant que le Coran a été expurgé des passages attestant la légitimité d'Ali, les Chi'ites ont leur propre collection canonique des Traditions. Ils apportèrent plusieurs modifications aux règles fondamentales de l'islam, comme par exemple la purification. Ils pratiquent la flagellation et sont plus démonstratifs de leurs émotions.

Les chi'ites forment un grand nombre de sectes dont certaines sont extrémistes. Ils représentent 10% des musulmans soit 90 millions d'islamistes répartis principalement en Iran (un tiers), en Inde, au Pakistan, en Afghanistan, en Irak et au Liban.

Au Maghreb, en Égypte, en Arabie saoudite, dans la plupart des états arabes sauf l'Irak et le Bahreïn, les habitants sont essentiellement sunnites. On trouve des chrétiens au Liban (45%), en Syrie (10%) et en Égypte (6%).



femmes elles-mêmes et menacée surtout par les menées intégristes plus violentes que jamais.

Au cœur des luttes

L'Algérie n'est pas le seul pays où les femmes ont lutté aux côtés des hommes. En Palestine, leur vie a toujours été liée à la lutte de leur peuple. En 1965, l'engagement féminin dans la résistance aboutit à la création de l'Union générale des femmes palestiniennes. La Déclaration d'indépen-



Pour les femmes algériennes, un avenir incertain.

dance proclamée en 1988 à Alger stipule qu'il n'y aura aucune discrimination dans la nouvelle constitution. Une mention particulière retient l'attention: «Nous rendons hommage à la femme palestinienne, héroïque gardienne de notre pérennité et de notre existence, et du feu qui nous anime.» En 1989, un Haut Conseil des femmes coordonne les diverses associations existant en Palestine.

Comme les Palestiniennes, depuis 1914, les Syriennes militent au sein de groupes clandestins. Le mouvement féminin se limite jusqu'en 1966 à de nombreuses organisations à caractère social. Actuellement, les associations féminines sont sous la coupe de l'Etat. Le régime en vigueur est encore féodal. Si la liberté d'expression est restreinte en général, pour les Syriennes elle est quasi inexistante.

En Israël, c'est une volonté de paix qui rassemble pour la première fois en 1988 les femmes de ce pays. A Jérusalem, tous les vendredis, des «femmes en noir» opposées à la guerre se réunissent et manifestent silencieusement.

Ces groupes de femmes sont agressés verbalement et physiquement par l'armée israélienne qui les traite de «sorcières qui ne cherchent qu'à se faire b... par les Arabes».

Un Maghreb décidé

C'est certainement dans le Maghreb qu'existe la volonté commune la plus forte d'émancipation et de résistance à l'intégrisme religieux. Ainsi Fatima Mernissi, sociologue et écrivaine, auteure de plusieurs ouvrages dont le *Harem politique et les Sultanes oubliées* et membre du Conseil de l'Université des Nations Unies. Elle est également l'initiatrice du projet «Femmes Maghreb 2002» qui vise à mettre en place une chaîne créatrice à l'échelle du Maghreb où chacune et cha-

mai 1993 à Hammamet (Tunisie). Cet atelier réunissait des Marocaines, des Algériennes, des Tunisiennes, une Canadienne et la présidente du Parlement norvégien et membre du Conseil de l'Europe, Inger Lise Gjørsv. L'idée n'était pas d'établir un constat de carence ou d'absence. La présence de plus en plus nombreuse de femmes compétentes dans un nombre de plus en plus important de secteurs publics est un fait établi au Maghreb. Il s'agissait de favoriser l'échange entre femmes du Maghreb leader dans divers domaines de la vie publique et associative, en les confrontant à l'expérience de femmes du Nord. Cet échange devrait permettre d'établir des stratégies d'avenir et un planning pour aider les femmes à être en accord avec elle-même et avec la société, une société plus ouverte aux femmes, plus juste, plus libre et plus développée.

L'analyse de ce que pourrait être un modèle de leadership féminin a permis de mettre en valeur des qualités jusque-là marginalisées ou rejetées au profit de modèles classiques de leadership.

Cette marginalisation a été elle-même analysée, comme d'autres techniques de domination qui empêchent les femmes de prendre part à la prise de décision et les relèguent au rang d'exécutantes ou de simple spectatrices.

Un rendez-vous a d'ores et déjà été fixé au mois de mars l'année prochaine.

Peu à peu les femmes nord-africaines s'organisent. Même si le mouvement des femmes en Arabie séoudite ou celui des femmes Sahraouies (voir p. 12) ne répond pas à notre définition occidentale du féminisme, ils démontrent tout de même une volonté remarquable d'émancipation. De quoi prouver que voilé ou non le féminisme existe bel et bien et depuis fort longtemps dans les pays musulmans du nord de l'Afrique.

Sylviane Klein

Les sources historiques ont été tirées essentiellement de l'Agenda des femmes arabes, 1993, de Sakina Ballouz-Cherrad.

Nouvelles du Réseau

L'an dernier le Collectif du 14 juin avait lancé un appel de fonds pour soutenir l'ambitieux programme «Femmes et lois» du Réseau des femmes vivant sous lois musulmanes.

Il s'agissait de récolter 70 000 fr. par an pendant deux ans pour en assurer la coordination. Où en sommes-nous?

Suzanne Lerch confirme que grâce à la participation de très nombreuses donatrices – trois quarts de petits dons! – l'objectif a été atteint pour la première année. Et le projet avance...

Des recherches sur les lois et leur application sont menées dans 29 pays d'Afrique et d'Asie. Elles sont réalisées par des activistes sur le terrain qui connaissent bien la situation et la culture locales. Très fouillées, elles permettent de développer trois types d'outils pour la défense des droits des femmes.

Premièrement, du matériel didactique directement utile aux femmes et adapté à chaque pays sera concrétisé sous la forme, par exemple, de vidéos ou de bandes dessinées. Dans une deuxième étape, les avocates et les spécialistes disposeront d'outils précieux grâce à deux synthèses locales: une pour l'Asie et une pour l'Afrique. Troisièmement, une large synthèse globale des 29 pays devrait aussi voir le jour.

Pour que ce formidable élan collectif des femmes aboutisse, il a besoin de notre appui, car nous sommes toutes concernées.

Solifonds, Femmes sous lois musulmanes, CCP 80-7761-7.

Caroline Perren